

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 18 décembre 2012
(hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Suzanne Bissot, Anne-Cécile Colin, Oscar Dalem, Michel Flamaxhe, Michel Hamtiaux, Marie-Noëlle Minguet, Raymond Momin, Rémi Nuyts, Jean-Marie Peters, Steven Van Erps.

Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,
Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA).

Excusés : Mesdames et Monsieur Angèle Distrée, Consuelo Montejo, Serge Nuyts.

La réunion débute à 20h00.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 mai 2012

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Informations sur l'état d'avancement de la 1^{ère} convention

Suite à l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon en juin 2012, deux rencontres ont été organisées avec Madame Rahier (DGO3) pour discuter des différentes possibilités de financement. Au vu des nouveaux taux de subvention en développement rural, Monsieur Lecerf indique que la réflexion a mené à scinder le projet en deux phases.

Monsieur Lecerf rappelle les étapes de la procédure. Une réunion de coordination qui rassemble toutes les personnes concernées par le financement du projet va être organisée en janvier 2013. Suite à cette réunion, la commune dresse un PV qu'elle envoie à l'Administration régionale qui elle-même rédige un rapport de faisabilité et d'opportunité à l'attention du Ministre. Sur base de ce rapport, le Ministre marque, le cas échéant, son accord sur le principe de subventionner le projet.

3. Actualisation de la fiche 1.2 « Aménagement d'une Maison des associations dans le parc de l'Administration communale »

Au vu du contexte budgétaire, il est nécessaire de réaliser le projet en deux phases. Les membres sont invités à donner leur avis sur le phasage du projet en vue d'actualiser la fiche-projet ainsi que sur la note d'intention rédigée par la Commune.

Une estimation du nombre de m² nécessaire pour chacune des fonctions a été réalisée fin 2011 en collaboration avec les futurs utilisateurs. Ceux-ci étant toujours d'actualité, ils ne seront pas modifiés.

Les participants s'accordent sur le fait que la salle polyvalente, le local d'accueil, la bibliothèque et l'EPN doivent être réalisés lors de la première phase. Toutes ces fonctions répondent à des besoins prioritaires et donnent une cohérence au projet.

En ce qui concerne le logement, il y a une possibilité de réaliser un logement social mais celui-ci est soumis à des contraintes. Les locataires de logements sociaux ne peuvent pas assurer la mission de conciergerie qui était un des souhaits pour ce projet. Le logement étant indépendant des autres fonctions, il est décidé de le réaliser dans la deuxième phase. Cela permettra en outre de réaliser un logement qui pourra faire office de conciergerie.

Il est également décidé de réaliser le local de réunion de 30 m² en seconde phase. Bien que celui-ci réponde à un besoin, il n'est pas considéré comme prioritaire dans la mesure où des locaux de taille similaire sont disponibles au hall omnisports.

Au vu du budget nécessaire pour la surface destinée à l'accueil de la petite enfance, il n'est pas envisageable de réaliser ce local en première phase. Les membres regrettent que ce projet d'accueil de la petite enfance soit postposé. Monsieur Lecerf indique qu'au vu du manque de place d'accueil de la petite enfance, il est possible que la Communauté française organise des appels à projet. En outre, il a été demandé à la SPI d'étudier la possibilité d'établir une crèche dans le zoning à Comblain-la-Tour. En fonction de l'évolution de ces dossiers, le projet d'accueil de la petite enfance pourrait évoluer ; cet élément justifie également de réaliser le projet en deuxième phase.

Les membres de la CLDR marquent leur accord sur l'actualisation de la fiche-projet.

Monsieur Lecerf distribue la note d'intention relative à ce projet. Les membres n'ont pas de remarques à y apporter et valident cette note.

Monsieur Lecerf indique qu'une réflexion est actuellement en cours pour aménager un espace multisports et de convivialité dans le parc de l'Administration communale près de la plaine de jeux. Ces projets et le projet de Maison rurale se renforcent mutuellement pour créer un pôle de services et de convivialité dans le parc.

4. Divers

L'agent de développement distribue l'avis d'enquête publique concernant la cartographie des zones Natura 2000. Le dossier est consultable à l'Administration communale. Monsieur

Lecerf invite les membres de la CLDR à consulter ce dossier en janvier 2013 car les périmètres validés pourront avoir des conséquences sur des projets à plus long terme.

Monsieur Lecerf informe les membres que le projet d'éoliennes à Ferrières a été déposé officiellement. La commune de Ferrières organisera prochainement une séance d'information publique et une enquête publique. Monsieur Lecerf rappelle qu'une coopérative Ferréole a été créée et que les citoyens pourront acquérir des parts dans le cadre de ce projet.

La composition de la CLDR (1/4 communal) sera revue lors du prochain Conseil communal. Il est décidé de lancer un nouvel appel à la population pour permettre à des citoyens de rejoindre la CLDR. Un appel sera diffusé dans le prochain bulletin communal.

Monsieur Lecerf informe également les membres des actions qui ont été menées concernant le projet d'Infrabel de diminuer l'entretien de certaines lignes de chemin de fer.

Une information est également apportée concernant l'avancement du RAVeL de l'Ourthe. Le tracé pour le tronçon Fairon – Hamoir a été défini ; le cahier des charges est en cours d'élaboration. Pour le tronçon Comblain-la-Tour – Fairon, une étude alternative va être réalisée.

La séance se termine à 21h30.